

# ADMISSION POUR L'AUTOMNE 2017

## Département de musique

**Pour être admis à l'automne 2017, vous devez suivre les deux étapes suivantes avant le 1<sup>er</sup> février 2017 :**

1. Remplir le formulaire de demande d'admission :  
<http://www.etudier.uqam.ca/admission-formulaires>
2. Remplir le formulaire pour les tests d'admission :  
<https://goo.gl/forms/CCWyAA1zDIUANhzh1>

Description du programme : <http://www.etudier.uqam.ca/programme?code=7099>

- Baccalauréat en Enseignement de la musique (7602)
- Baccalauréat en Pratique artistique (7099)
- Majeure en musique (6377)

**Les tests d'entrée aux programmes de musique se font en une ou deux étapes, selon le programme choisi :**

1. **Tests disciplinaires** : Tests théoriques et audition instrumentale
  - Quel programme : Tous
  - Quand : **Samedi 11 ou dimanche 12 février 2017**
  - Horaire :
    - 10 h à 12 h : Test d'écriture (dictée, harmonie, analyse harmonique)
    - 12 h à 15 h 30 : Solfège (par ordre d'inscription sur place)
    - 12 h 30 à 16 h : Audition instrumentale (horaire affiché sur place)
2. **Entrevue de sélection** :
  - Quel programme : Baccalauréat en enseignement
  - Quand : **Dimanche 26 février 2017**
  - Horaire : Les entrevues de sélection collectives sont d'une durée de 75 minutes. Vous devez cependant prévoir une disponibilité complète entre 9 h et 13 h

Les candidats seront convoqués par courriel au cours de la semaine qui précède l'entrevue et recevront une heure précise de convocation.

### REMARQUES :

- Lieu des tests disciplinaires et entrevues de sélection :
  - Pavillon de musique, Local F-3080 (3<sup>e</sup> étage), 1440, rue Saint-Denis, H2X 3J8 (métro Berri-UQAM)
- Seuls les détenteurs d'un diplôme de Baccalauréat en musique ou l'équivalent pourront, dans la concentration enseignement, être exemptés des tests disciplinaires.
- L'omission de se présenter entraînera automatiquement un refus de la demande d'admission.
- Tests théoriques : Vous pouvez consulter les tests des années précédentes à : <http://musique.uqam.ca/futurs-etudiants.html#exemples-de-tests-d'admission>
- Audition instrumentale : les critères d'audition de tous les instruments sont détaillés à : <http://musique.uqam.ca/futurs-etudiants.html#critères-d'audition>
- Il n'y aura aucune reprise pour l'audition instrumentale et les entrevues de sélection (programme enseignement).